

<p>Date Convocation 08/11/2024</p> <p>Date Affichage 12/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06</p>	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

PARC IMMOBILIER COMMUNAL : DIVERS DEPOTS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : Isabelle CADOU

La commune est propriétaire et gestionnaire de plusieurs sites. Des travaux sont programmés ou prévus sur 2024/2025

Afin d'améliorer et d'entretenir son parc immobilier et de poursuivre les projets en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'habiliter Madame la Maire à signer et déposer les autorisations d'urbanismes ainsi que tout acte s'y rapportant pour les sites ci-dessous :

- Réhabilitation du bâtiment rue des Naufrageurs, dit « LEBIM », afin d'y accueillir les associations sportives en lien avec la mer, les activités scolaires et les services de la Mairie.
- Mise en place de 3 nouveaux HLL et réfection des couvertures de certains blocs sanitaires au camping municipal.
- Réfection de la couverture et diverses modifications sur un bâtiment situé chemin de Faux Girose, au numéro 67
- Démolition de bâtiments situés rue du Petit Chiron : n° 3 et 5
- Réfection partielle de la couverture d'un bâtiment situé rue du Puit Neuf, au n°34.
- Réalisation d'un mur de clôture et d'un local au Cimetière du Port.
- Démolition totale ou réfection de la couverture de l'ancien centre technique municipal situé rue des Corsaires,
- Construction d'ateliers relais et d'un local associatif en zone artisanale de la Marèche



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles Article R*421-11 à R*421-17-1 (sous section 1 : travaux et changements de destination soumis à déclaration préalable) ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles Article R*421-14 et suivants relatifs aux dépôts de permis de construire ;

Considérant que par leur nature, les travaux rentrent dans le champ d'application de demande d'autorisations d'urbanisme

Considérant qu'il convient de donner l'autorisation à Madame la Maire de signer et déposer des autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour les sites listés ci-dessus

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (5 CONTRE - Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU et LEROY AUGEREAU -, 16 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour les différents sites listés ci-dessus au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt, à l'obtention de l'autorisation susvisée et tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU